



Succession de l'époux vivant et des enfants

Par **valy92370**, le **08/12/2009** à **15:55**

Bonjour,

Mon beau-père et ma mère sont mariés sur le régime de la communauté. Ils n'ont pas de patrimoine immobilier. Ils possèdent toutefois un mobilhome acheté neuf en 2006 pour lequel ils ont contracté un crédit. Ils ont en commun 2 enfants, ma mère 2 enfants d'un premier mariage et mon beau père 1 enfant de son premier mariage. Dans le but de protéger ma mère, faut-il qu'ils fassent une donation entre époux car mon beau père est dans un grave état de santé et dans le cas où il arriverait quelque chose à mon beau père nous craignons que la fille de celui-ci ne réclame sa part si rien n'est fait. Merci de votre réponse.